

**ACCORD INSTITUANT LE RESEAU « STRATEGIE DE SPECIALISATION
INTELLIGENTE » ENTRE LES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES DE L'UNION
EUROPEENNE**

Considérant

La reconnaissance par le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne à l'article 349 des caractéristiques particulières des Régions Ultrapériphériques (RUP) qui justifient un traitement spécifique ;

L'importance de la recherche de cohérence dans toutes les politiques de l'Union et la conduite des actions aux niveaux local, régional, national et européen, qui représentent un préalable nécessaire pour faire face aux conséquences de la mondialisation sur les territoires ;

Par sa Communication du 18 juillet 2017 portant sur une stratégie pour une croissance résiliente, inclusive et durable, la Commission européenne reconnaît que la question de la capacité des régions à faire émerger l'innovation, dans son acception la plus large, est devenue une nécessité face aux enjeux de développement économique (globalisation des échanges, numérique, décarbonisation, saisie des opportunités, etc.) ;

Par sa communication du 24 octobre 2017 sur les RUP, la Commission européenne reconnaît leur potentiel en matière de recherche et innovation. Elle invite à ce que les stratégies de spécialisation intelligente des RUP fassent l'objet d'une évaluation régulière ;

Les positions du Conseil de l'Union européenne, du Parlement européen et du Comité des régions pour s'accorder sur la nécessité de renforcer le potentiel de toutes les régions européennes en s'appuyant sur leur stratégie de spécialisation intelligente ; La portée de la stratégie de spécialisation intelligente comme outil stratégique de planification qui favorise un processus de modernisation et transformation du modèle de développement économique avec une approche transversale susceptible de concerner l'ensemble des activités économiques et sociales ;

L'orientation du Mémoire des Régions ultrapériphériques du 31 mars 2017 qui soutient la démarche de spécialisation intelligente ainsi que la plateforme de spécialisation intelligente, mise en place par la Commission européenne, à laquelle elles ont adhéré ;

L'intérêt pour chaque région ultrapériphérique, d'adopter une stratégie de spécialisation intelligente, visant à stimuler et accompagner l'émergence de nouveaux leviers de croissance, en favorisant la concentration des ressources financières



susceptibles de mobiliser les atouts et avantages comparatifs et de créer les avantages compétitifs ;

La stratégie de spécialisation intelligente constitue un outil de valorisation des singularités régionales qui vise, en particulier, à un changement de paradigme économique axé sur la priorisation des atouts dans une logique de dialogue et de gouvernance multi-niveaux et multi-acteurs ;

La mise en œuvre d'une telle stratégie contribuant à développer une masse critique et envisager des projets de coopération à impact régional, national, européen et notamment avec les pays tiers voisins de l'UE ;

Les synergies entre le programme cadre RDT et la politique de cohésion au sein de laquelle s'articulent en premier lieu les stratégies de spécialisation intelligentes des RUP demeurent perfectibles pour la période post 2020 ;

Les atouts des RUP dotées d'un fort potentiel en matière de production de solutions innovantes dans des domaines tels que l'adaptation aux changements climatiques, les énergies renouvelables, la valorisation des bio-ressources, les innovations sociales et responsables, l'économie circulaire ou encore la santé ;

Leur environnement naturel et les enjeux associés à leur cadre socio-économique qui posent des défis et constituent autant d'opportunités qu'elles sont prêtes à saisir et qui leur ouvrent la voie à des spécialisations ;

Les Présidents des Régions Ultrapériphériques réunis à Kourou, Guyane,

CONVIENNENT

DE CREER UN RESEAU « STRATEGIE DE SPECIALISATION INTELLIGENTE » ENTRE LES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES DE L'UNION EUROPEENNE

Dans le cadre d'une gestion dynamique et concertée, sur la base des principes suivants:

- Elaborer des orientations et des positionnements communs, sous couvert du Comité de Suivi des RUP, pour contribuer à ce que le potentiel des RUP soit mieux pris en compte au sein des politiques européennes post-2020 ;
- Etre force de proposition pour l'adaptation des textes législatifs et non législatifs de l'Union Européenne aux réalités de l'ultrapériphérie dans les domaines d'intérêt du Réseau ;
- Mobiliser les ressources matérielles et humaines nécessaires et identifier les dispositifs

et les opportunités de financement pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets communs résultants des travaux du Réseau ;

- Répondre aux appels à projets, aux manifestations d'intérêt et aux actions pilotes portant sur les plateformes thématiques et autres initiatives lancées par l'Union européenne.

Kourou, le 26 octobre 2017

Vasco ALVES CORDEIRO
Président du Gouvernement
Régional des Açores
représenté par
Rui BETTENCOURT
Secrétaire Régional pour les
Relations Extérieures

Fernando CLAVIJO BATLLE
Président du Gouvernement
des Canaries

Ary CHALUS
Président du Conseil Régional de
la Guadeloupe

Rodolphe ALEXANDRE
Président de la Collectivité
Territoriale de Guyane

**Miguel Filipe Machado
de ALBUQUERQUE**
Président du Gouvernement
Régional de Madère

Alfred MARIE-JEANNE
Président de la Collectivité
Territoriale de Martinique

**Soibahadine IBRAHIM
RAMADANI**
Président du Conseil
Départemental
de Mayotte

Didier ROBERT
Président du Conseil
Régional de La Réunion

Daniel GIBBES
Président de la Collectivité
d'Outre-mer
de Saint Martin